

Politique de gouverne – Conseil d'éducation du DSFNO

Catégorie : 1 – Processus de gouvernance

Numéro : 1.0

Titre : Engagement général du CÉD

Adoptée : 13 juin 2006

Révisée : 13 janvier 2026

Page 1 de 2

Énoncé de la politique :

D'une façon générale, le CED a pour objectif de veiller, au nom de la population qu'il représente, à ce que le district scolaire :

- (a) obtienne les résultats appropriés, pour les personnes appropriées, à un coût approprié (tels qu'énoncés dans la politique du CED sur les *Finalités*),
- (b) et évite les actions et les situations inacceptables (telles qu'interdites dans les politiques du CED sur les *Limites à la direction générale*).

De plus, en raison de la mission particulière de l'école francophone, le CED gouverne selon les principes juridiques afférents à l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés et de la jurisprudence qui l'a interprété*.

Étant donné que :

- a) L'article 23 de la *Charte* est l'article fondateur des pouvoirs et du mandat du Conseil d'éducation de district scolaire francophone Nord-Ouest dont les membres sont fiduciaires des droits que cet article confère aux ayants droit. Toutes les actions et décisions du CED doivent être conformes aux obligations et droits reconnus par cet article.

Catégorie : 1 – Processus de gouvernance

Numéro : 1.0

Titre : Engagement général du CÉD

Adoptée : 13 juin 2006

Révisée : 13 janvier 2026

Page 2 de 2

- b) L'article 23 a préséance sur la Loi sur l'Éducation et ses règlements, ainsi que sur toutes politiques ou directives émises par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.
- c) L'article 23 codifie les règles relatives aux droits concernant l'instruction dans la langue de la minorité lesquelles confèrent un statut spécial à la communauté linguistique de langue française du Nouveau-Brunswick.
- d) L'article 23 sert à réaliser l'égalité réelle dans le contexte particulier de la communauté linguistique minoritaire de langue française du Nouveau-Brunswick en assurant un traitement différent pour répondre aux besoins particuliers de cette communauté.
- e) L'une des missions du CED est de participer à la promotion et au développement de la communauté de langue française en assurant un milieu d'éducation francophone